

VIGIE ET ALERTES COMMUNAUTAIRES SUR LES SURDOSES

Fiche explicative

D'OÙ PROVIENT LE BESOIN?

- ▶ Augmentation des surdoses;
- ▶ Diversification et apparition de nouvelles substances;
- ▶ Délais dans l'accès aux données des surdoses;
- ▶ Le besoin d'adapter les pratiques et les messages de prévention.

À QUI S'ADRESSE LA VIGIE?

- ▶ Les organismes communautaires;
- ▶ Les personnes faisant usage de substances et leurs proches;
- ▶ Toutes autres personnes travaillant avec des personnes faisant usage de substances.

QUELLE EST L'UTILITÉ DES DONNÉES?

- ▶ Être en mesure de fournir un portrait des surdoses;
- ▶ Répondre aux délais dans l'accès aux données des surdoses;
- ▶ Permettre aux organismes de pouvoir agir dans des délais raisonnables.;
- ▶ Adapter les messages de prévention et sensibiliser les personnes utilisatrices de drogues face aux risques.

COMMENT COLLABORER

Lorsqu'une personne vit, témoigne ou est témoin d'une surdose mortelle/non mortelle ou un « bad trip », nous vous invitons à remplir notre formulaire en ligne de déclaration d'une surdose à l'adresse www.vigiesurdoses.com. La fiche imprimable est un outil de soutien pour les personnes qui n'ont pas accès à un ordinateur ou un cellulaire pour remplir le formulaire en ligne. Elle est disponible à bit.ly/vigiesurdose.

IMPORTANT

Les réponses fournies ne peuvent pas permettre d'identifier une ou des personnes. Nos formulaires ne remplacent pas l'obligation de remplir une fiche régionale de déclaration s'il y a lieu.

Les **membres de la TOMS** sont invités à remplir leur formulaire en ligne : www.surdosesmontreal.com.



POUR PLUS D'INFORMATIONS

Vous pouvez écrire à rdm@aqcid.com.

